

LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1614  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

**Crédit de 7 638 500 francs destiné à la végétalisation de zones à trafic modéré, la reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et la plantation de rues et d'espaces publics situés sur le domaine public communal (PR-1614)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 47 oui contre 24 non

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 638 500 francs, destiné à la végétalisation de zones à trafic modéré, la reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et la plantation de rues et d'espaces publics situés sur le domaine public communal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 638 500 francs.


*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

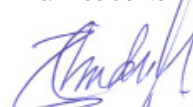
---

Certifié conforme :

La Secrétaire:

  
Yasmine Menétrey

La Présidente:

  
Livia Zbinden